

COMMUNIQUE DE PRESSE

ZAC St Estève : une 2^{ème} réunion publique qui a permis de répondre aux interrogations des habitants

La 2^{ème} réunion publique d'information sur l'évolution du projet de la ZAC St Estève s'est tenue devant une salle comble le mercredi 30 mai. La volonté de l'équipe municipale d'associer, outre les différentes associations locales (sport, commerce et artisanat, viticulture) longuement consultées ces dernières semaines et les habitants aux travaux de réflexion, a su trouver un large écho pour faire évoluer le projet au mieux de leurs préoccupations.

Mme le Maire a présenté en ouverture des débats l'équipe retenue pour la réalisation de la ZAC; le cabinet d'architecture et d'urbanisme, Antoine GARCIA-DIAZ dont la réputation n'est plus à faire sur l'Agglomération de Montpellier, le bureau d'études Projetec et le groupement d'aménageurs concessionnaire de la ZAC, la SNC St Estève Aménagement, composé des groupes TERRES DU SOLEIL et GGL.

Durant près de deux heures, les échanges avec le public ont permis de répondre clairement aux incertitudes et aux interrogations légitimes des participants :

- Risque financier pour la commune et échelle temporelle du projet : Philippe ROUSSEL, gérant de TERRES DU SOLEIL a levé les inquiétudes et précisé le calendrier de réalisation « *la ZAC étant en concession privée, le groupement d'aménageurs supporte seul le risque financier. Pour la durée d'exécution, l'achèvement de la ZAC St Estève (30 ha) est prévu à l'horizon 2022, le marché guidant la chronologie des constructions; la livraison du nouveau plateau sportif, une priorité dans le programme, est prévue en 2014* ».

- Typologie de logements et accession des plus jeunes : le programme d'habitat est en conformité avec le SCOT et le PLH approuvé en 2006, la densité est raisonnable par rapport à de nombreuses communes de l'Agglo, avec 45% de logements abordables l'opération répond aux besoins de la population locale, tant en location qu'en accession à la propriété. Jacques GUIPONI, PDG du Groupe GGL a confirmé les mesures prises en faveur des primo accédants « *les jeunes Pignonais doivent pouvoir rester sur la commune et accéder à un parcours résidentiel abordable, nous leur donnerons l'opportunité d'acquérir terrain et maison pour moins de 200 000 euros* ».

L'emprise foncière réservée aux activités économiques et commerciales permettra aux entreprises déjà en place de se développer et à d'autres activités de s'installer sur la commune, ce qui génèrera de l'offre locale d'emploi a complété Marc GERVAIS, adjoint délégué au développement économique.

Mme CASSAR a encouragé les Pignonais présents à participer au travers des réunions d'information à l'évolution du projet. Plusieurs demandes exprimées au cours des débats seront étudiées au cas par cas par l'équipe Architecte / Aménageurs pour faire de la ZAC St Estève, un projet exemplaire tant en terme de démocratie participative que d'équilibre urbain durable.